

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00028

Numéro SIREN : 834 364 697

Nom ou dénomination : 12.26 PROJECT

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 16989

12.26 PROJECT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 205 Chemin de Giram
06320 La Turbie
SIRET : 834 364 697 00013

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 JUIN 2022 A 15 HEURES

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-huit juin,

A quinze heures,

Le soussigné Monsieur MINELLO Valery, associé unique de la société 12.26 PROJECT, SAS au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

Madame Emeline LECANU, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est présente.

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de gestion établi par le président,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le texte des résolutions proposées.

M

Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et des rapports du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la présidence quitus de sa gestion, pour ledit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable de **25.536,22 euros**, compte tenu d'un report à nouveau créditeur de **10,72 euros**, laisse apparaître un montant distribuable de **25.546,94 euros**, décide de l'affecter de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - « Report à nouveau » | 546,94 euros |
| - « Distribution de dividende » | 25.000,00 euros |
| Eligible à l'abattement de 40 % (CGI art.158) | |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur MINELLO Valery et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce qui précède il a été dressé procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

12.26 PROJECT

205 CHEMIN DE GIRAM

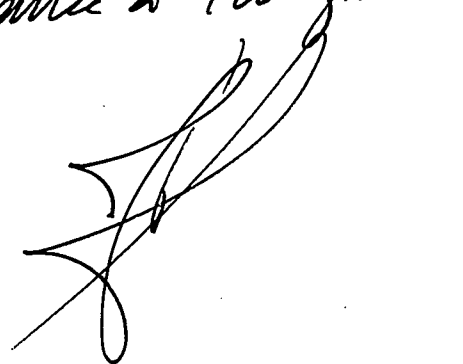
06320 LA TURBIE

Exercice clos le : 31 décembre 2021

APE : 7022Z

SIRET : 83436469700013

certifié conforme à l'original



ACCM
3 PLACE MASSENA

Tél : 0493168202

E-mail : accm1@free.fr

06000 NICE

BILAN ACTIF

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au 31/12/20	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	12 500	12 500		
Constructions	106 849	110 599	-3 750	-3,39
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	49 346	1 316	48 030	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	166 000	156 000	10 000	6,41
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500	7 500		
TOTAL (I)	342 195	287 915	54 280	18,85
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	156		156	
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)		2 227	-2 227	-100,00
Autres (3)	86 509	8 222	78 287	952,18
Capital souscrit--appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 480	8 851	-3 371	-38,09
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	92 145	19 300	72 845	377,44
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	434 340	307 215	127 125	41,38
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100	100		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	11	55	-44	-80,48
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	25 536	39 956	-14 420	-36,09
SITUATION NETTE	26 647	41 110	-14 464	-35,18
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	26 647	41 111	-14 464	-35,18
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	160 512	130 307	30 205	23,18
Emprunts et dettes financières diverses (3)	236 862	111 786	125 076	111,89
Avances et aptes recus sur commandes en cours	876	876		
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés		3 251	-3 251	-100,00
Dettes fiscales et sociales	7 944	18 571	-10 627	-57,22
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 499	1 313	186	14,20
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (III)	407 693	266 104	141 589	53,21
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	434 340	307 215	127 125	41,38
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	406 817	265 228		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				

BILAN PASSIF

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Variation	
			en valeur	en %
<i>(3) Dont emprunts participatifs</i>				

COMPTE DE RÉSULTAT

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	109 849	74 459	35 390	47,53
Montant net du chiffre d'affaires	109 849	74 459	35 390	47,53
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	500		500	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	5	17	-12	-69,39
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	110 354	74 476	35 878	48,17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	55 298	46 400	8 897	19,18
Impôts, taxes et versements assimilés	425	642	-217	-33,80
Salaires et traitements	13 392	5 637	7 756	137,58
Charges sociales	787	294	493	167,60
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 557	2 256	5 301	234,93
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	2	4	-2	-53,48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	77 461	55 234	22 227	40,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	32 893	19 242	13 651	70,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)		25 000	-25 000	-100,00
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	952		952	
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	952	25 000	-24 048	-96,19
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 798	1 426	2 373	166,39
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	3 798	1 426	2 373	166,39
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-2 847	23 574	-26 421	-112,08
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	30 046	42 816	-12 770	-29,82
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	4 510	2 860	1 650	57,69
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	111 306	99 476	11 830	11,89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	85 769	59 520	26 249	44,10
Bénéfice ou Perte	25 536	39 956	-14 420	-36,09
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>				
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				
CORP.	Terrains		12 500		
	Constructions	Sur sol propre	112 500		
		Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers			49 229
		Matériel de transport			
Matériel de bureau & info., mobilier		1 672		2 608	
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III			126 672		51 837
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		156 000		10 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		7 500		
TOTAL IV			163 500		10 000
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			290 172		61 837

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation léga Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'éts, de recherche & de dével. TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II					
CORP.	Terrains				12 500	
	Constructions	Sur sol propre			112 500	
		Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.			49 229	
		Matériel de transport				
Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.				4 279		
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL III					178 509	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				166 000	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				7 500	
TOTAL IV					173 500	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					352 009	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	1 901	3 750		5 651
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div		2 967		2 967
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	356	840		1 196
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		2 256	7 557		9 813
TOTAL GENERAL		2 256	7 557		9 813

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Immo. corpor.	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 500		7 500
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	6 446	6 446	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)	60 063	60 063		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	20 000	20 000		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		94 009	86 509	7 500
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)		

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	160 512	160 512		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs & comptes rattachés				
Personnel & comptes rattachés	3 589	3 589		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	1 845	1 845		
Etat & autres collectiv. publiques	2 510	2 510		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés	1 499	1 499		
Groupe & associés (2)	236 862	236 862		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	406 817	406 817		
Renvois				
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

LES EFFECTIFS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

LES EFFECTIFS

	31/12/2021	31/12/2020
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

Emeline LECANU
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

12.26 PROJECT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société 12.26 PROJECT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 12.26 PROJECT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ^{Erreur ! Signet non défini.} à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

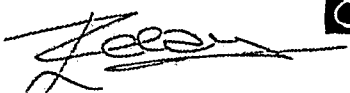

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 13 juin 2022

Cabinet EC&E	EPSILON CONSEIL & EXPERTISE
	 SAS EC & E 54 Bd Victor Hugo 06000 NICE Tél. 04 93 80 26 83 www.epsilonexpert.fr Siret : 815 299 052 00036
Madame Emeline LECANU	



EPSILON CONSEIL & EXPERTISE
 SAS EC & E
 54 Bd Victor Hugo
 06000 NICE

SABECKE

15, rue de la République
 06000 NICE
 Tél. 04 93 80 26 83
 www.epsilonexpert.fr